

CONTRAT DE BASSIN et PAPI AZERGUES - Commission « Volet B »

Réunion n° 1 du 26 avril 2012 en Mairie d'Ambérieux d'Azergues

Synthèse des discussions

Personnes présentes :

- Cf. feuille d'émargement jointe

Points abordés

- **Présentation de l'organisation proposée en vue de la co-construction des programmes opérationnels de contrat de bassin et de PAPI**

Constitution de **3 commissions**, une par volet du contrat de bassin :

- ⇒ **volet A** (assainissement, qualité des eaux, pollutions) ;
- ⇒ **volet B** (préservation et restauration des milieux, gestion quantitative de la ressource en eau, prévention des risques) ;
- ⇒ **volet C** (animation, gestion, communication, sensibilisation et suivi des procédures)

La commission « volet B » traitera à la fois du contrat de bassin et du PAPI.

La commission « volet C » travaillera de façon décalée par rapport au deux autres commissions afin de définir les modalités de mise en œuvre des programmes d'actions qu'elles auront élaboré.

Chaque commission se décline en groupes de travail thématiques qui auront pour mission de définir, en un cycle d'environ 3 réunions par groupe, les actions à conduire pour répondre aux problématiques et enjeux actualisés du bassin versant.

12 groupes de travail sont institués pour travailler sur les thématiques suivantes :

- ↵ fonctionnement hydro-morpho-écologique des cours d'eau (*érosion, transport solide et atterrissements dans le lit, diversité des habitats aquatiques et rivulaires...*) ;
- ↵ risques hydrauliques (*Plan d'Action de Prévention des Inondations, interventions post-crues...*) ;
- ↵ eaux pluviales (*gestion alternative des eaux pluviales – vu sous l'aspect quantitatif*) ;
- ↵ sylviculture (*modalités de plantation en bords de cours d'eau, préservation des milieux aquatiques lors des travaux d'exploitation...*) ;
- ↵ ripisylve et plantes invasives (*modalités d'intervention de la collectivité, plans de gestion de 2^{ème} génération, point sur la stratégie de lutte contre la renouée du Japon, élargissement à d'autres plantes envahissantes, valorisation du bois et des rémanents de coupe...*) ;
- ↵ zones humides (*compléments d'inventaire, préservation de l'existant, restauration de zones humides dégradées, lien entres les différentes démarches...*) ;
- ↵ continuités et gestion piscicole (*établissement d'une stratégie de reconquête des continuités écologiques, évolution des pratiques actuelles de gestion piscicole...*) ;
- ↵ écrevisses (*compléments d'inventaire, suivi des populations et de la progression des espèces exogènes, préservation et restauration des populations existantes, stratégie de lutte contre l'écrevisse signal...*) ;
- ↵ plans d'eau (*mise aux normes des plans d'eau existants impactant les milieux, établissement d'une doctrine vis-à-vis de la création de nouveaux plans d'eau...*) ;
- ↵ loisirs, patrimoine, randonnée (*valorisation des sites et bords de cours d'eau, gestion de la fréquentation des milieux, préservation et restauration du petit patrimoine hydraulique, prévention des conflits d'usages, entretien des équipements du 1^{er} contrat ...*) ;

↪ travaux en rivière (*retour d'expériences sur la conduite des chantiers en rivière, établissement de fiches descriptives de techniques efficaces de protection des milieux aquatiques lors des travaux et d'un catalogue de mesures compensatoires approprié à chaque type de projet ...*);

↪ mutualisation des données (*identification des producteurs de données, inventaire des données et documents existants, modalités de partage des éléments détenus par les uns et les autres...*).

Cas particuliers des agriculteurs qui sont concernés par un grand nombre de thématiques relevant aussi bien du volet A que du volet B. Afin d'éviter de trop les solliciter, il est proposé de les réunir plutôt par secteurs géographiques :

↪ groupe « élevage en haute Azergues » ;

↪ groupe « viticulture en moyenne Azergues » ;

↪ groupe « agriculture en basse Azergues ».

Remarque : le nombre des groupes de travail n'est pas figé et évoluera au gré des thématiques à aborder. Leur composition est ouverte à toute personne intéressée par le sujet et souhaitant s'investir. Une forte implication des partenaires institutionnels, des élus locaux et des responsables socio-professionnels (en fonction du thème) paraît indispensable à la pleine réussite de la concertation.

Points de difficulté soulevés : comment identifier les personnes ressources pour chacun des thèmes, mobiliser les acteurs locaux et les inviter aux réunions des groupes de travail ? Comment inciter les partenaires institutionnels à participer alors qu'ils sont déjà surchargés de réunions ?

Pistes de solutions évoquées :

➤ présentation par le syndicat des démarches de PAPI et de contrat de bassin aux conseils municipaux ou communautaires – à charge pour eux ensuite de relayer l'information auprès de leurs administrés ;

➤ parution d'articles dans la presse locale, les gazettes communales et sur le portail Internet du Pays Beaujolais....

➤ invitation par courriel plutôt que par courrier (gain de temps, de coût et de délais) – demeure toutefois dans ce contexte la difficulté pour joindre les personnes « non informatisées » (mais a priori peu nombreuses) ;

➤ s'appuyer sur des personnes référentes (animateurs territoriaux, élus des collectivités et socio-professionnels) pour relayer l'information ;

➤ planning des réunions des groupes de travail consultable en ligne sur les pages « contrat Azergues » du portail Internet du pays Beaujolais - ce calendrier sera régulièrement actualisé.

• **Les fiches action**

Les groupes de travail ont pour finalité de rédiger des propositions d'actions à inscrire au programme des futures procédures. A cette fin, un nouveau modèle de fiche action est présenté (cf. modèle). Celui-ci est plus complet que celui utilisé dans le premier contrat de rivière, détaillant en particulier la faisabilité technico-économique et sociale de l'action, le temps à y consacrer par le personnel du Syndicat ainsi que le temps de réponse attendu du milieu. Chaque opération sera également évaluée par des indicateurs à définir par un groupe de travail ad-hoc du volet C. A la demande de l'Agence de l'Eau, les références à la masse d'eau, à l'échéance d'atteinte du bon état et à l'action du programme de mesure du SDAGE concernée ont été ajoutés à la fiche.

Les membres de la Commission sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques complémentaires sur ce modèle de fiche.

- **Les grands principes**

Les grands principes qui orientera la réflexion des commissions et groupes de travail sont rappelés (*cf. document de séance du Comité de pilotage du 19 janvier 2012*) :

- le principe de **réalité** ;
- le principe de **responsabilité** ;
- le principe de **prudence** ;
- le principe de **concentration** ;
- le principe de **complémentarité** et de **cohérence**.

- **Planification des réunions**

2 groupes de travail sont jugés **prioritaires** :

- ⇒ le groupe « **Risques hydrauliques** » pour avancer sur la procédure PAPI et déposer rapidement un dossier d'intention qui permettra de mobiliser des subvention pour l'animation de la démarche et la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du dossier définitif.
- ⇒ le groupe « **Plans d'eau** » en raison de l'actualité sur le sujet.

L'engagement de la concertation sur le thème « Fonctionnement hydro-morpho-écologique » nécessite en préalable de caler finement la méthode de travail envisagée par le chargé de mission et de s'assurer de son appropriation par les partenaires institutionnels. L'acquisition sur le terrain des données encore manquantes se fera durant l'été. Il en est de même pour le groupe « Continuités et gestion piscicole » qui est intimement lié au précédent.

Les réunions avec les agriculteurs seront organisées à la fin de l'automne pour éviter la période de forte activité du métier.

Le travail des autres groupes peut être engagé dès à présent.

- **Relations avec les services en charge de la police de l'eau**

Depuis plusieurs années de vives tensions empoisonnent les relations entre collectivités et acteurs socio-économiques du bassin versant d'une part, et les services de l'Etat en charge de la police de l'eau et de la mise en œuvre du SDAGE d'autre part. Ce fait est susceptible de compromettre l'issue même des procédures aujourd'hui engagées dans le bassin versant – sans parler de la mise en œuvre ultérieure de tout ou partie de leurs programmes d'action. Il est en conséquence impératif au cours de la phase préparatoire de ces procédures de lever les points de blocage existants.

Le travail qui sera effectué dans les groupes « Fonctionnement hydro-morpho-écologique » et « Travaux en rivière » sera dans ce contexte primordial et il est en conséquence demandé à tous de se mobiliser pour y participer.

CRAzII - Commission « volet B »

Réunion n°1 – jeudi 26/04/2012

Collectivité - Structure - Service	Prénom - NOM	Emargement
ONEMA Service départemental du Rhône	M. François VANCAYSEELE M. Frédéric FROMAGER	
LAFARGE Ciments Usine du Val d'Azergues	M. Thomas DURAND	<i>excusé</i>
D.D.T. du Rhône Service Forêt, Eau et Biodiversité	M. Serge MONNIER	
D.D.T. du Rhône SPAR - PR	M. Olivier CONTE	<i>excusé</i>
Agence de l'Eau R.M.&C. Délégation Rhône-Alpes	M ^{elle} Noémie BURETTE	<i>Burette</i>
Conseil Régional Rhône-Alpes D.C.E.S.E.	M. Alain MARTINET	<i>excusé</i>
Conseil Général du Rhône Direction Agriculture Environnement – Service Eau	Mme Estelle MARTIN	
C.C. des Pays du Bois d'Oingt	M. Maurice GELAY <i>Antoine SUPERDIN</i>	<i>[Signature]</i>
C.C. de la Haute Vallée d'Azergues	M. Gabriel COUTURIER	<i>[Signature]</i>
S.M.R.P.C.A.	M. Alain PERSIN M. Pierre GADIOLET M. Pierre MAREY	<i>[Signature]</i>
FRAPNA Rhône	M. Gérard HYTTE	
LPO Rhône		
F.R.P.P.M.A. <i>F.D.P.R.</i>	M. Alain LAGARDE M. Jean-Pierre FAURE	<i>[Signature]</i> <i>excusé</i>
Fédération des Chasseurs du Rhône	M. Didier DAILLY	
CREN	Mlle Céline HERVE	
Comité de Développement des Monts du Beaujolais	M. Fabrice VERDEJO	<i>excusé</i>
Communauté Urbaine de Lyon Direction de l'Eau - Service Stratégie	Mme Elodie RENOUF	
Syndicat Mixte du Beaujolais	M. Daniel PACCOUD M. Arthur BARBARY	<i>excusé</i>
Association des Riverains de l'Azergues	M. Jean MARMOND	<i>excusé</i>
Commune de Châtillon d'Azergues	M. Charles BORNARD	<i>[Signature]</i>
Commune de Chazay d'Azergues	Mme Evelyne BOIGEOL	<i>[Signature]</i>
Commune de Grandris	M. Paul CRETIN	<i>[Signature]</i>
Commune de Légnay	M. Gérard GUNTHER	
Commune des Chères	M. Didier GOYARD	<i>[Signature]</i>
Commune de Morancé <i>Madeline Doron</i>	M. Claude THEVENON	<i>excusé</i>
<i>C. G</i>	<i>Charly Briehard</i>	<i>[Signature]</i>